



ATTESTATION D' AISANCE AQUATIQUE

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Titulaire du titre ou diplôme professionnel N° :date de délivrance :/...../.....

Certifie que : (NOM et PRENOM du mineur)

Né(e) le :/...../.....

Demeurant à :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles :

Ce document atteste l'aptitude du mineur à :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre sur 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

EPREUVES EFFECTUÉES :

- en piscine
- sur le lieu de l'activité

EPREUVES EFFECTUÉES :

- avec brassière de sécurité
- sans brassière de sécurité

Fait le à

Signature

Qui peut attester le test d'aisance aquatique ?

- Une personne titulaire d'une qualification professionnelle dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation

- Une personne titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique BNSSA / MNS

ASSOCIATION ALTIA CLUB ALADIN

Le Bourg - 12540 Fondamente - Tél. 05 65 99 37 75 - Fax : 05 65 99 39 05
E-mail : altia-clubaladin@wanadoo.fr - Site internet : www.club-aladin.fr